

ÉCOLE LES ROMARINS - BÉZIERS  
CONSERVATOIRE BÉZIERS MÉDITERRANÉE

# CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

JOUER D'UN INSTRUMENT  
PRATIQUER LE CHANT  
APPRENDRE LA MUSIQUE

DÈS LE CE1  
DANS LE TEMPS SCOLAIRE

Faire acte de candidature



Scannez-moi

Réunions d'information :  
Mardi 27 janvier 2026 - 18h - École les Romarins  
Lundi 2 février 2026 - 18h - Maison de quartier A.Camus



## CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE Informations candidatures 2026

Les CHAM qu'est-ce que c'est ?

Les Classes à Horaires Aménagés Musique permettent à des élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique musical renforcé à partir du CE1. JOUER d'un instrument, PRATIQUER le chant, APPRENDRE la musique, développer ses capacités d'écoute et de production, jouer avec les sons, la culture musicale, les rythmes et les notes. Ces apprentissages sont réalisés dans une immersion à la fois stimulante et exigeante.

La spécificité du cursus CHAM implique de la part de l'enfant  
une réelle envie de jouer de la musique.

IMPORTANT : la classe se déroule sur 4 années scolaires du CE1 au CM2.

Comment Fonctionne une CHAM ?

A partir du CE1, les élèves bénéficient d'un cursus complet de musique, de 3h à 5h30 par semaine. Ces cours sont dispensés sur le temps scolaire (et peuvent dépasser sur le temps périscolaire).

Les élèves sont scolarisés à l'école LES ROMARINS à Béziers.

L'apprentissage de la musique a lieu au conservatoire de Béziers, situé à quelques minutes à pied. Certaines activités sont également organisées directement à l'école élémentaire.

Pour être candidat Aucune compétence musicale n'est demandée aux enfants à l'entrée en CE1

Votre enfant doit être scolarisé en CP dans une école de la ville de Béziers

Compléter le formulaire de candidature du 26 janvier au 28 février 2026  
En scannant le QR Code ou en suivant ce lien  
<https://edurl.fr/fP9n6d74>



Scannez-moi

Participer à l'atelier de découverte parents / enfants sur invitation

• Lundi 9 mars 2026 - 17h - Découverte musicale en famille

Se rendre aux 2 ateliers de pratique proposés sur convocation : **Présence obligatoire**

• Mercredi 11 mars 2026 - Pratique collective  
• Mercredi 18 mars 2026 - Pratique collective et évaluation

En cas d'admission dans le cursus CHAM, une dérogation à la carte scolaire sera accordée d'office à votre enfant. Pour rentrer en CE2, CM1, ou CM2, une expérience musicale est attendue : compléter le formulaire.

RÉUNIONS D'INFORMATION, à 18h

Mardi 27 janvier, École Les Romarins / Lundi 2 février, Maison de quartier A.Camus